

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 3 mars 2020

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mme Maryse BEYER et Mme Nathalie BEDIER Adjointes
Mme Chantal LOUAISIL et Mme Sylvie BERSON
Mr. Anthony SABIN, Mr. Franck POIRIER, Mr. Yves COURNE
Membre absent : Mr François HAREL,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BERSON

Ordre du jour

1. Présence d'un agent ENEDIS
2. Subventions aux associations
3. Vote du compte administratif
4. Vote du compte de Gestion
5. Frais de scolarité des enfants de la commune
6. Délibération sur l'éolien
7. Questions diverses

Ouverture de la séance 20 h

En préalable, le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour rajouter la demande de subvention de l'école publique concernant une classe transférée

Accepté à l'unanimité

1– Présence d'ENEDIS

Suite aux interrogations des administrés à la réception de courriers sur les compteurs LINKY, le Maire a demandé à un agent ENEDIS en l'occurrence Mr Loïc SIMON responsables des territoires du Sud Mayenne de donner des informations pour que chacun soit à même de répondre aux questions.

2- Subvention aux associations

Le Maire a présenté les demandes des associations communales (accompagnées des bilans annuels)
Le Conseil a décidé de reconduire le montant de 110 €. Pour mémoire : les associations concernées sont le Comité des Fêtes, Le Club Génération Mouvement, Le Foyer des Jeunes – les Michélois, et Les A.F.N

Accepté à l'unanimité

3- Compte Administratif et Compte de Gestion

La Première Adjointe présente au Conseil le résultat de l'exercice 2019 : compte administratif en compte de gestion

Accepté à l'unanimité

4- Frais de scolarité

Les montants par enfants sont établis au niveau départemental. Ils ont été fixés comme suit :

-394 € par enfant scolarisé en primaire

-1281 € par enfant scolarisé en maternelle

Pour l'école privée Sacré Cœur : 6 enfants en primaire soit **2364 €**

Pour l'école publique : 6 enfants en primaire soit 2364 € et 3 enfants en maternelle soit 3843 € pour un total de **6207 €**

Accepté à l'unanimité

5- Subvention pour la classe transférée

L'école publique a déposé une demande pour un séjour en classe déportée. Cela concerne pour notre commune 3 élèves de CM1 pour un montant de 240 € par enfant soit 720 €

Accepté à l'unanimité

6- Vote éolien

Vote reporté pour un complément d'informations

7- Questions diverses

Clôture 22 h 15

Prochaine réunion : date à fixer après les élections municipales